

Informations de base	
2008/2585(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la catastrophe naturelle en Chine Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité Zone géographique Chine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/05/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
21/05/2008	Débat en plénière		Résumé
22/05/2008	Décision du Parlement	T6-0232/2008	Résumé
22/05/2008	Résultat du vote au parlement		
22/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2585(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0242/2008	21/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0250/2008	21/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0251/2008	21/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0252/2008	21/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0253/2008	21/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0270/2008	21/05/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0232/2008	22/05/2008	Résumé

Résolution sur la catastrophe naturelle en Chine

2008/2585(RSP) - 22/05/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui s'est tenu le 21 mai 2008 en réponse aux déclarations du Conseil et de la Commission sur la catastrophe naturelle en Chine, le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions une résolution sur ce même thème.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN, GUE/NGL.

Le Parlement rappelle en premier lieu qu'un violent séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter a secoué le sud-ouest de la Chine le 12 mai 2008, lequel a fait des dizaines de milliers de victimes, en particulier dans la province du Sichuan.

Se ralliant à la douleur des familles, le Parlement exprime sa solidarité à l'égard de la population chinoise et sa tristesse envers toutes les personnes qui subissent les conséquences de ce séisme.

Le Parlement se félicite de la vitesse de réaction des autorités chinoises après la survenance du séisme et du fait que ce pays n'a nullement tardé à accepter l'assistance étrangère. Il invite dès lors le gouvernement chinois à faciliter l'intervention des organisations bénévoles d'assistance humanitaire et de secours dans la distribution de l'aide et engage le Conseil et la Commission à fournir aux régions sinistrées une aide d'urgence, une assistance technique et une aide à la reconstruction.

Le Parlement demande en particulier une aide humanitaire de première urgence financée par ECHO, au moyen de ressources budgétaires conséquentes et appropriées.

Le Parlement soutient la contribution apportée par les États membres dans le cadre du "mécanisme de protection civile" coordonné par la Commission et se félicite du fait que les médias chinois et étrangers soient autorisés à fournir des informations détaillées et précises au sujet de la catastrophe. Il souligne l'importance de la bonne gouvernance dans la prévention des catastrophes naturelles et la préparation à ces événements et réitère sa demande d'une technologie offrant un système d'alerte précoce, global et efficace afin de préparer les populations à faire face aux séismes et autres catastrophes naturelles.

Enfin, le Parlement se félicite des efforts accomplis par la communauté internationale pour transmettre les meilleures pratiques disponibles en matière de protection civile et de secours d'urgence en cas de catastrophe, afin de venir en aide à la Chine et aux habitants qui ont été touchés par le séisme.